



7 mars 2023

PV de la réunion du bureau du Cadeb avec Monsieur Pierre Fond (PF) président de la CASGBS

Lieu : Siège de la CASGBS, 66 route de Sartrouville, Le Pecq

Date : 7 mars de 10h00 à 11h45.

Personnes présentes : Anais Veras (AV), Pierre Fond (PF) pour la CASGBS, Emmanuelle Wicquart (EW), Véronique Vital (VV), François Arlabosse (FA), Patrick Bayeux (PB), Jacques Perdereau (JP), pour le CADEB.

Questions soumises préalablement par le Cadeb.

1° **Forêt de Marly** : Les Amis de La Forêt de Saint Germain et de Marly :
Quel est l'avancement du dossier de classement en forêt de protection ? Des rumeurs font état d'un parking en lisière de forêt pour les JO.

2° **Eau** : Récupération et stockage des eaux pluviales des réseaux dédiés aux eaux pluviales sont-ils prévus au niveau CASGBS ?

3° **Zones humides** : Les Amis de l'Etang la Ville ont établi un dossier de zones potentiellement humides transmis à la DDT 78, à la SMSO et à la Mairie de l'Etang la Ville pour expertiser ces zones et les faire classer. Ce dossier est en cours depuis plus de 2 ans sans progrès.
La CASGBS pourrait-elle faire accélérer ce dossier ?

4° **Dossier Servier** : Association Chemin de Ronde à Croissy : Les Laboratoires SERVIER ont commencé le déménagement de leurs activités, actuellement situées à Croissy-sur-Seine sur le Chemin de Ronde, elles seront définitivement arrêtées fin avril prochain. Ce site représente 300 emplois, 30 000 m² de bureaux et 15 000 m² de droit à construire supplémentaire.

Compte-tenu des 850 nouveaux logements construits très récemment dans ce secteur et le point de saturation déjà atteint, les riverains et associations défendent une position environnementale et s'opposent fermement à tout projet immobilier additionnel. Nous préconisons de conserver ce site, sans des sols ou bétonisation supplémentaire, pour de l'activité raisonnable : enseignement, formation professionnelle, re- conversion, ...

Quelle est la position de la CASGBS sur le devenir du site des Laboratoires SERVIER à ce sujet et un projet, une vision ou une ambition pour le futur de ce site ?





5 ° **Berges de Seine** : Bezons Environnement Nous demandons depuis le milieu de l'année dernière à avoir des informations et une réunion sur le projet de réaménagement des berges. C'est une demande commune des associations d'environnement, associations vélo et association péniches, qui reste sans réponse Pourquoi ne pouvons-nous pas avoir communication du projet ? et pourquoi nous n'avons pas de réponse à notre demande de réunion ?

Louveciennes Racine

Où en est-on des projets de la mairie de Louveciennes pour l'aménagement du chemin de marchepied ?

Seine Vivante : La voie Paris Londres manque de signalétique et des portions sont dangereuses vers Croissy quelle est le rôle la CASGBS ?

6 ° **Gestion des déchets** : l'amélioration du recyclage des déchets ménagers va entraîner la diminution constante des volumes à incinérer avec deux conséquences immédiate augmentation probable du nombre de collectes des bacs jaunes et baisse de la ressource pour l'usine Cristal. Qu'envisage la CASGBS pour la mise en place au 1^{er} janvier 2024 de l'extension du tri des déchets ?

7 ° **Transports** : Le problème de manque de chauffeurs à KEOLIS est-il résolu ?

Le problème de manque de personnel (conducteur) SNCF sur la ligne L est-il résolu ? Qu'en est-il de la future liaison bus : Gare de Sartrouville - St Germain en Laye - Versailles ?

8° **PCAET** : Que fait la CASGBS après l'avis défavorable de la MRAE (Missions Régionales d'Autorité Environnementale) de l'IGEDD (Inspection générale de l'environnement et du développement durable) pour le plan Climat (PCAET) de l'intercommunalité Saint Germain/Boucles de Seine ?

9 ° **SDRIF-E** : quelle est la position de la CASGBS vis-à-vis du SDRIF 2040 ?





Procès Verbal

Point 1. PF signifie que le dossier de classification en forêt de protection de la forêt de Marly (qui inclut celle de Louveciennes) suit son cours normalement et que rien ne devrait y faire obstacle. Ceci est très important pour sanctuariser cette forêt et rendre aucune construction sur leur territoire possible, le dossier du Golf étant résolu.

Il rappelle que la CASGBS a signé un partenariat avec L'ONF qui est un EPIC qui doit satisfaire à trois obligations : 1) assurer la vente de bois qui permet à l'ONF de vivre, 2) assurer la biodiversité ce qui suppose de préserver des secteurs sans chemins et des battues pour la régulation des animaux sauvages, 3) assurer des lieux de promenade comme la route du pavillon de la Muette qui vient d'être restauré et lutter contre les dépôts sauvages.

Il y a des conflits d'usage qu'il faut savoir gérer et que le statut de forêt d'exception facilitera.

Concernant les rumeurs qui font état d'un parking en lisière de forêt pour les JO, AV a interrogé les maires qui n'ont pas connaissance d'un tel projet.

Point 2

PF : La gestion des eaux est faite par les syndicats intercommunaux qui ont vocation à être intégrés et disparaître. Une fois réglés les aspects juridiques et financiers de cette fusion la CASGBS pourra définir son schéma directeur pour mettre à niveau dans les différentes communes les réseaux et les différents ruisseaux du territoire.

En ce qui concerne le SIAPP fruit d'une ancienne construction politique bancaire un rapport de l'état recommande un droit de regard du préfet et des communes sur le fonctionnement, opaque jusqu'à ce jour, de cette entité. Il convient d'accomplir des marches de progrès des gestions des eaux usées.

Point 3





PF : Le problème des zones humides de l'Étang la Ville est un sujet local au sujet duquel la préfecture a statué dans ses orientations afin de favoriser l'implantation de logements sociaux. C'est à la ville de gérer ses obligations de logements sociaux et de gérer la re-naturation des marres filtrantes.

Ce point a permis d'engager un échange sur la problématique des logements sociaux dans les différentes communes de la CASGBS dont certaines sont carencées. Ainsi à Croissy la création de deux ensembles immobiliers avec 60% de logements sociaux entraînent une perturbation du cadre de vie. De même à Houilles où des pétitions circulent. Au sujet de l'attribution des logements sociaux en dehors des dossiers DALO la CASGBS doit gérer au mieux la densification et construire sans obéir à tout. Il faut faire face à l'accroissement de la population dans la petite couronne et penser à respecter les chartes architecturales. Les 19 maires de l'agglomération sont d'accord pour répondre à l'obligation de construction tout en valorisant le cadre de vie et notamment en préservant l'habitat pavillonnaire. Il faut choisir les secteurs où l'on peut construire.

JP : Souligne le problème de l'éloignement des Zones d'Activité (ZA) sources d'emplois et les Zones de Logements (ZL) qui sont découplées et génèrent des problèmes que les transports publics ne peuvent pas forcément résoudre et qui font que seule la solution automobile est utile quand on envisage la grande couronne. Il fait remarquer que 19% seulement des habitants d'une commune travaillent dans leur propre commune.

PF : Marque un accord réservé à cette remarque et souligne que la CASGBS est fortement influencée par le Grand Paris. Le conseil régional a répondu à cette problématique **en incitant à densifier les constructions autour des gares**. Il y a dans la CASGBS 16 gares. Sartrouville voit passer 22K voyageurs/jour. Il convient de mener les obligations de constructions tout en maintenant le cadre de vie de la CA. Cette préservation du cadre de vie a été marquée par la ZAP de la plaine de Montesson, non sans créer un conflit avec les agriculteurs tentés par la possibilité de faire des bénéfices fonciers en transformant les terrains agricoles en Zone de Logements (ZL). Il souligne que les zones constructibles sont





définies par les PLU communaux comme l'exemple de l'axe Maurice Bertaux à Sartrouville. Il souligne qu'à « Tremble 2 » à Sartrouville, le coût du foncier rend difficile le coût d'une ZA. La construction de logements reste une compétence communale. Il existe un projet à Carrières sur Seine sur d'anciennes champignonnières et à Chambourcy.

Point 4

PF : Donne l'assurance que les terrains des laboratoires Servier seront maintenus en ZA pour des activités tertiaires, compte tenu de la difficulté d'attirer des activités proprement industrielles, le coût du terrain étant devenu très élevé. Devant la crainte exprimée par **VV** que des logements arrivent sur ces terrains **AV** et **PF** font remarquer que dans le contexte économique actuel ce sont les logements qui payent les installations économiques. Dans ce même contexte définir des ZA est de plus en plus difficile et indique que les Grands Centres commerciaux ne marchent plus car les gens commandent par Internet. **VV** indique que les riverains seraient très favorables à une activité de formation/enseignement, **PF** indiquent que les investisseurs peuvent différer leur décision vu le contexte économique.

Point 5

PF et **AV** se disent prêts à recevoir les associations mais ne peuvent le faire sans la mairie de Bezons. Ils ne savent pas pourquoi la mairie ne répond pas. Ils vont relancer la maire, et ce serait peut-être une question de semaines.

AV indique que, ayant lu le courrier envoyé par les associations, elle est en phase avec tous les points listés et qu'il ne devrait pas y avoir d'inquiétude

Pour le terme « re-naturation des berges » qui est employé dans le descriptif du projet et qui fait assez peur, car ce sont en fait les seules berges encore naturelles du secteur, il ne servirait qu'à obtenir des financements...

PF : La CA se préoccupe des aménagements des rives de Seine, comme ceux par exemple du Mesnil, en s'appuyant sur les compétences du GEMAPI.

L





Il souligne la difficulté d'avoir des ingénieurs compétents en aménagement des berges. La CA a reçu des demandes d'aide de la commune de Bezons mais n'a reçu aucune demande de la commune de Louveciennes concernant l'aménagement des voies sur berge. En ce qui concerne le Paris-Londres un programme sera proposé par le SMSO en avril 2023 pour l'aménagement des pistes cyclables. La signalétique et la chaussée très abimée devait être refaites. Il y a également un projet d'aménagement de pistes cyclables le long de la RN 186 à Louveciennes.

Point 6

PF : Il ne voit pas poindre de baisse de tonnage des déchets. L'objectif est toujours de faire baisser le coût des traitements. Un projet « Up-cycle » auquel Croissy va se joindre va permettre de tester des composteurs électromécaniques. Au total le test a lieu sur 5% de la population de l'agglo et concerne 5 villes volontaires, Houilles, Le Pecq, Le Port-Marly, Saint-Germain-en-Laye, et prochainement Croissy. Cette expérience est prévue pour une durée d'environ 1 an.

En fonction des résultats du test il sera décidé de déployer ou non cette solution de traitement des déchets alimentaires biodégradables.

A cette occasion PF ouvre le débat sur les enjeux énergétiques qui ne sont pas du domaine de compétence direct de la CASGBS mais qui avec les événements deviennent un enjeu de civilisation.

Trois axes majeurs se dégagent pour la CA :

1. Développer les réseaux de chaleur.
2. La Géothermie.
3. Déployer des panneaux solaires.

Une nouvelle déchèterie est en cours de construction en limite de Chambourcy/Saint-Germain. L'ouverture est prévue en septembre 2023.

Point 7





PF : En continuant sur les points précédents il fait mention d'un projet à partager avec le département du déploiement à venir d'une flotte de bus à l'hydrogène.

Les navettes électriques testées au Vésinet et à Houilles n'ont pas donné de résultats convaincants et ne seront pas poursuivies si la fréquentation n'augmente pas.

Une rencontre avec le directeur d'IdF Mobilités a eu lieu le 24 janvier dernier pour étudier comment améliorer la régularité des bus et des chemins de fer. Non seulement il y a des manques de chauffeurs mais également des problèmes de comportement des chauffeurs de bus. Une réunion par semestre est programmée entre PF et le directeur de IdF Mobilités.

Le déplacement du dépôt de bus à Chambourcy est lancé ce qui permettra des réductions de trajets. De nouvelles dessertes sont prévues sur la RN 13 de Chambourcy à Saint-Germain en Laye. D'autres études de jalonnement sont encore à mener dans un jeu à trois difficile entre la CA, IdF Mobilité et les privés.

FA : Souligne la difficulté des déplacements piétonniers dans les différentes communes de l'agglomération et notamment dans celle de Chatou où les pistes cyclables se développent au détriment des espaces piétonniers.

PF : Les expériences de trottinettes dans la CA ont été positives, qui par exemple dans le cas d'une ville comme Sartrouville permettent de rejoindre le domicile à la gare.

Point 8

Les demandes de modifications du PCAET de la MRAE et de l'IEGDD sont prises en compte et pour des choses concrètes à la portée de la CA. Il ne s'agit pas d'un avis négatif mais de recommandations.

Point 9

La CA participe au SDRIF-E par des échanges généreux entre les différentes parties. PF rappelle les objectifs de la CASGBS :





1. Préserver le cadre de vie
2. Développer les projets de mobilités tangentielles
3. Le développement économique par l'implantations de nouvelles entreprises.
4. L'enseignement dont l'enseignement supérieur à Saint-Germain en Laye et les Sciences Politiques à Cergy-Pontoise.
5. Le développement du tourisme et la valorisation de l'axe de la Seine.

La grande problématique est de trouver un équilibre avec les développements du Grand_Paris très structurants. Le prolongement du T13 jusqu'à Poissy reste un objectif primordial, La politique de valorisation de l'axe Seine est aussi une priorité de la CA, tandis que les refus d'imperméabilisation des sols sont une bonne chose.

Plus aucun point n'étant soulevé la réunion, après presque deux heures d'échanges, est close au satisfecit de l'ensemble des participants.

Rédacteur :
François Arlabosse

